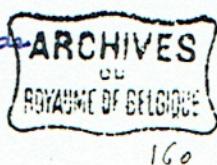


# Rafinerie de Sel à Ostende.

manuscript original in  
Algemeen Rijksarchief Brussel  
Raad van Financiën blad 5248



Mémoire formé  
par M. de Mullendorff et remis  
au Prince de Kaunitz à la  
fin de Decembre 1764. dont ce  
Ministre accusa la reception par  
lettre du .... Janvier 1765.

Le Sel a toujours été envisagé  
comme une denrée susceptible d'un  
impôt considérable, et propre à  
devenir un moyen de Finances.

Les Etats des Provinces, et les  
Magistrats des Villes en ont été  
si convaincus, qu'ils ont obtenu  
des Souverains la permission de  
lever un impôt plus ou moins  
fort sur cette denrée, pour autant  
qu'elle seroit consommée dans  
leurs districts respectifs.

Les Negocians de ces Provinces  
ont senti que cette denrée deroit  
encor faire une branche de  
Révenu pour le Souverain, ils ont  
fait en differens tems, diverses  
propositions au Gouvernement.

En 1755. des Auversois ont  
proposé de faire vendre et de  
distribuer à nos Rafineurs de  
Sel, pour le compte de Sa Majesté,

Tout le Sel qu'ils consommeroient.

Ce projet ayant d'abord été  
ébruité, attira des représentations  
très vives de la part des Etats et  
des Magistrats. Le projet fut  
abandonné, et le Gouvernement,  
pour se mettre à l'abri des obstacles  
qu'il n'eut pas manqué de  
rencontrer s'il avoit fait  
ouvertement quelque autre  
disposition pour tirer parti du Sel  
en faveur des Royales Finances,  
crut que l'expédient le plus sur  
qu'il put mettre en oeuvre, étoit  
de faire rafiner secrètement pour  
le compte de S. M., tout le Sel  
qui se consommeroit dans le pays.

Il y avoit tout sujet d'espérer  
qu'on atteindroit ce but dans  
quelques années. Le bénéfice du  
Rafinage, qu'on avoit pu  
augmenter suivant les circonstances,  
par des variations adroites et  
prudentes dans le prix du Sel  
blanc, eut fait un revenue  
considérable pour S. M.

Le Gouvernement trouva dans  
la personne de Charles Le Vasseur,  
qui demeuroit à Tournai, un  
Négociant affidé et entendu;

il fit avec lui le 24 mars 1756,  
la convention ci jointe en copie,  
pour l'établissement d'une  
Rafinerie de sel à Ostende, pour  
le compte de M.

En exécution de cette convention  
le Gouvernement a fourni à  
Le Vasseur, du fonds de la monnaie,  
à fur et à mesure que celui-ci en a  
eu besoin, depuis led<sup>e</sup> jour 24.  
mars 1756, jusqu'au 13. aout  
1758, la somme de / 978 33...6...8.  
courant.

Le Vasseur a employé en achats  
de Terrain, construction de Bâtimens,  
achat de poèles et autres ustensiles  
servant à la Rafinerie, 55 à  
56 mils florins: Le surplus a  
servi à lui procurer le sel brut,  
le charbon, et les autres choses  
necessaires pour la Rafinerie.

Les Bâtimens que Le Vasseur  
a construits, sont en bon état, il  
a tous les ustensiles nécessaires;  
il a au surplus en sel gris et  
blanc, en dettes actives et en caisse  
/ 36941.

L'on ne trouve point ici tout  
le Capital fourni à Le Vasseur:  
mais il faut observer 1<sup>o</sup> que les

autres Rafineurs ayant conçue  
de la jalousie contre lui, ils ont  
fait ce qu'ils ont pu pour faire  
couler son établissement, en  
diminuant le prix de leur sel  
autant qu'il leur étoit possible).

2° que les circonstances de la  
Guerre ont engagé le Gouvernement  
à laisser sa Raffinerie dans  
l'inaction pendant un temps  
considérable, que pendant ce temps  
elle n'a point fait de profit, que  
cependant il a fallu paier les  
gages de LeNasseur: 3° que ces  
mêmes circonstances n'ont pas  
permis de faire aucune disposition  
sur les droits fixés à l'entrée du  
Sel, que par conséquent il n'a  
point été possible de recouvrir aux  
opérations qui dervoient assurer  
à S. M. le rafinage de tout le  
sel de notre consommation.

Le déficient sera dans peu  
recourré par le bénéfice que  
LeNasseur fera sur la vente de  
son sel blanc, qui, quoique  
provenant du sel gris entré  
avant le sur-haussement des  
droits, est néanmoins vendu  
à un prix beaucoup au dessus de

oblige les monopoleurs à diminuer  
le prix de leur sel.

La sensation que le sur-haussement a occasionné,  
commence à s'apaiser: bientôt  
la Raffinerie d'Ostend ne nous  
sera plus si nécessaire pour  
maintenir le sur-haussement,  
et rien n'empêchera S. e M. de  
se défaire de cet établissement,  
dont l'objet vient à cesser, si le  
sur-haussement continue d'avoir  
lieu, comme on a tout sujet de le  
croire. on trouvera facilement des  
négocians qui s'en accommoderont  
sans perte pour S. e M.